

EXONHIT THERAPEUTICS S.A.
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital de 533 068,06 euros
Siège social : 63-65, boulevard Masséna, 75013 Paris
RCS Paris 414 488 171

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 27 AVRIL 2011**

L'an deux mil onze et le mercredi 27 avril à dix heures (10h), les actionnaires de la société ExonHit Therapeutics S.A. (ci-après la « Société ») se sont réunis en Assemblée Générale mixte ordinaire et extraordinaire, au siège social, 63-65, boulevard Masséna, 75013 Paris, suivant avis de convocation inséré dans le Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires daté du 6 avril 2011.

Monsieur Laurent Condomine, Président du Conseil de Surveillance, déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux actionnaires présents. Il précise qu'une feuille de présence a été émargée par chaque membre de l'Assemblée lors de son entrée en séance, soit en son nom propre, soit en tant que mandataire.

Il est ensuite procédé à la constitution du Bureau de l'Assemblée.

Monsieur Laurent Condomine, en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance, préside l'Assemblée conformément à l'article 22 des statuts.

Monsieur Jean-Marc Giobbini et Madame Corinne Hoff, actionnaires présents et qui tant par eux-mêmes que comme mandataires représentent le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs et acceptent cette fonction.

Monsieur Laurent Beauvoit est désigné comme Secrétaire.

Ernst & Young Audit, Commissaire aux comptes, représenté par Monsieur Jean-Yves Jégourel, a été régulièrement convoqué et est présent à la réunion.

Audit & Diagnostics, Commissaire aux comptes, représenté par Monsieur Olivier Maurin, a été régulièrement convoqué et est présent à la réunion.

Monsieur Sérgio Da Silva, représentant du Comité d'Entreprise, régulièrement convoqué, est présent à la réunion.

Monsieur Hervé Guyot, représentant des porteurs d'obligations convertibles en actions, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

JMG JE
LB CH

Le Président dépose sur le bureau et tient à la disposition des actionnaires les pièces relatives à la présente Assemblée, à savoir :

- le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 6 avril 2011 dans lequel a été publié l'avis de convocation ;
- l'avis de convocation paru aux Petites Affiches et adressé aux actionnaires nominatifs comprenant notamment l'ordre du jour, le texte des résolutions et leur présentation, l'exposé sommaire, le résultat des cinq derniers exercices, ainsi que la demande d'envoi de documents complémentaires ;
- les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- la copie de la lettre de convocation adressée aux Commissaires aux comptes ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au représentant des porteurs d'obligations convertibles ;
- la copie de la lettre de convocation adressée au représentant du Comité d'Entreprise ;
- les statuts de la Société ;
- le rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée, comprenant le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le tableau des résultats des cinq derniers exercices, ainsi que le rapport complémentaire du Directoire sur l'usage des délégations de compétence et de pouvoir en matière d'augmentation de capital fait par le Directoire ;
- le rapport général du Directoire à l'Assemblée ;
- les observations du Conseil de Surveillance ;
- les comptes sociaux et les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- le rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- le rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- le rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- le rapport du Commissaire aux avantages particuliers dans le cadre de l'émission de bons de souscription d'actions au profit de personnes nommément désignées ;
- le rapport complémentaire des Commissaires aux comptes sur l'émission de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- la liste des actionnaires nominatifs ;
- la feuille de présence ;
- la liste des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ;
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président déclare que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions du Code de commerce et que les documents et renseignements visés aux articles R. 225-81 et R. 225-83 dudit Code ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que les rapports mentionnés ci-dessus vont être présentés à la présente Assemblée.

Puis il rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
4. Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce ;
5. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Patrick Langlois ;
6. Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Frédéric Desdouits ;
7. Détermination des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance ;
8. Autorisation à donner au Directoire pour mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, conformément à l'article L. 225-209-1 du Code de commerce ;
9. Pouvoirs.

A TITRE EXTRAORDINAIRE

10. Modification de la dénomination sociale de « ExonHit Therapeutics » en « ExonHit » ;
11. Délégation de pouvoirs consentie au Directoire pour émettre des bons de souscription d'actions au profit de personnes nommément désignées ;
12. Délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital social au profit des adhérents au plan d'épargne entreprise ;
13. Pouvoirs.

Le Président rappelle enfin que l'objet de la présente Assemblée est strictement défini par son ordre du jour, et que les sujets étrangers à cet ordre du jour ne pourront donc pas être traités.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du Bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 7 709 645 actions, soit 23,17 % des actions ayant droit de vote et qu'en conséquence l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer à titre ordinaire, mais qu'elle ne peut valablement délibérer à titre extraordinaire, faute de quorum nécessaire. Le Président annonce qu'à défaut de réunir le quorum sur première convocation, la partie extraordinaire de l'Assemblée Générale se tiendra sur seconde convocation le 18 mai 2011 à 10h au siège de la Société.

Le Président de séance donne la parole à Monsieur Loïc Maurel, Président du Directoire, et à Monsieur Hervé Duchesne de Lamotte, Directeur Financier et Administratif, pour la présentation des rapports du Directoire, des activités et des résultats de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les Commissaires aux comptes prennent ensuite la parole pour présenter un exposé de leurs rapports à l'Assemblée.

Mf de
VB CH

La présentation et l'exposé des rapports étant terminés, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

A TITRE ORDINAIRE

Première résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance (i) du rapport de gestion du Directoire sur l'activité et les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010, (ii) des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes sociaux, et (iii) du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve les opérations qui sont traduites dans les comptes sociaux ou résumées dans ces rapports, ainsi que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés par le Directoire, et qui font apparaître une perte nette de 7.512 milliers d'euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune dépense visée aux articles 39-4 et 39-5 du Code général des impôts n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité par 7 656 830 voix pour, et 52 815 voix contre.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance (i) du rapport du Directoire comprenant le rapport de gestion du groupe, (ii) des observations du Conseil de Surveillance et (iii) du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve les opérations qui sont traduites dans les comptes consolidés ou résumées dans ces rapports, ainsi que lesdits comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010, tels qu'ils ont été présentés par le Directoire, et qui font apparaître une perte nette de 7.748 milliers d'euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité par 7 671 973 voix pour, et 37 672 voix contre.

Troisième résolution (Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2010)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport général des Commissaires aux Comptes, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le

31 décembre 2010 de 7.512 milliers d'euros au compte de report à nouveau, qui s'élève désormais à - 76.720 milliers d'euros, et décide de ne pas distribuer de dividendes au titre dudit exercice.

L'Assemblée Générale prend acte de ce qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité par 7 703 145 voix pour, et 6 500 voix contre.

Quatrième résolution (Approbation des conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées par application des dispositions de l'article L. 225-88 du Code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité par 7 167 715 voix pour, et 541 930 voix contre.

Cinquième résolution (Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Patrick Langlois)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Patrick Langlois pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité par 7 624 299 voix pour, et 85 345 voix contre.

Sixième Résolution (Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Frédéric Desdouits)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Frédéric Desdouits pour une durée de trois (3) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité par 6 111 193 voix pour, et 1 598 452 voix contre.

MG de
LB CH

Septième résolution (Détermination des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire :

1. Décide d'allouer à titre de jetons de présence, un montant global de 90.000 euros aux membres du Conseil de Surveillance de la Société au titre de l'exercice social qui s'achèvera le 31 décembre 2011, ainsi que pour chacun des exercices suivants, et ce jusqu'à décision contraire.
2. Donne tous pouvoirs au Conseil de Surveillance aux fins de répartir, en tout ou partie, et selon les modalités qu'il fixera, ces jetons de présence entre ses membres.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité par 7 357 469 voix pour, et 238 184 voix contre.

Huitième résolution (Autorisation à donner au Directoire pour mettre en œuvre un programme de rachat d'actions, conformément à l'article L. 225-209-1 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, décide d'autoriser le Directoire à acheter ses propres actions conformément aux dispositions de l'article L.225-209-1 du Code de commerce aux fins de favoriser la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers et, le cas échéant par la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions.

L'Assemblée Générale décide que les modalités et conditions du programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- Durée du programme : 18 mois maximum, démarrant à compter de la présente assemblée générale et qui expirerait, soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 27 octobre 2012 ;
- Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10% du capital, soit 3.331.675 actions sur la base de 33.316.754 actions composant le capital social ;
- Prix d'achat unitaire maximum : 6 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat sur la base du pourcentage maximum de 19.950.050 euros, hors frais de négociation.

Ce nombre d'actions et les limites de prix d'achat seront, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions affectant le capital social.

L'Assemblée Générale décide en outre que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens et de toutes manières, y compris de gré à gré, par mécanismes optionnels ou par blocs de titres en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il plaira au Directoire, dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'Assemblée Générale décide que la présente autorisation prive d'effet pour l'avenir l'autorisation accordée par l'assemblée générale ordinaire du 10 mai 2010 sous sa 10^{ème} résolution.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Directoire à l'effet de mettre en œuvre la présente autorisation, passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire pour l'application de la présente résolution.

En outre, la Société informera l'Autorité des marchés financiers, dans les conditions prévues par la loi et les règlements, des opérations effectuées en application de la présente autorisation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité par 7 536 090 voix pour, et 173 555 voix contre.

Neuvième résolution (Pouvoirs)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur des présentes, ou d'une copie des présentes, à l'effet de faire accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité par 7 677 295 voix pour, et 32 350 voix contre.

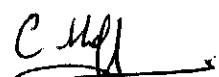
* * *

Le Président constate que l'ordre du jour est épuisé et que plus personne ne demande la parole. Il déclare la séance levée à 12h30.

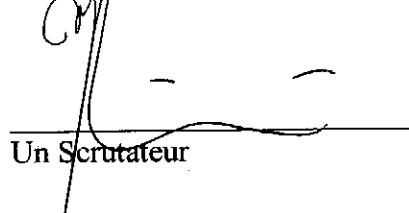
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les membres du Bureau.



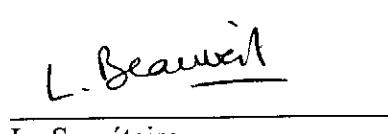
Le Président
Monsieur Laurent Condomine



Un Scrutateur



Un Scrutateur



L. Beauregard

Le Secrétaire